



**CONFERENCE DE PRESSE – CMG SIMPLIFIE PAJEMPLOI +
Intervention Christelle DUBOS
secrétaire d’Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la santé**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de vous présenter aujourd’hui, avec

- Yann-Gaël AMGHAR, Directeur de l’Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
- Vincent MAZURIC, Directeur général de la Caisse Nationale d’Allocations Familiales
- et François-Emmanuel BLANC, Directeur général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

une réforme accessible aux usagers depuis le 25 mai dernier : la simplification du complément de libre choix du mode de garde et le service Pajemploi +.

C’est une **avancée importante et concrète** pour les parents qui emploient un professionnel pour la garde de leur jeune enfant. Je pense que celles et ceux qui dans cette salle ont eu un jour à faire garder leur enfant verront à quel point cette mesure facilite le quotidien des parents. Elle est le parfait exemple, le symbole je dirais, de notre démarche en matière de politique familiale.

Lors de sa conférence de sortie du Grand Débat, le Président de la République a en effet parlé de la nécessité de **relancer une politique familiale qui soit à la hauteur**.

- A la hauteur des transformations démographiques de notre pays, afin de contrer la baisse de la natalité que l’on observe depuis quelques années ;
- A la hauteur des changements sociétaux et de l’apparition de nouvelles formes de familles, au premier rang desquelles les familles monoparentales ne peuvent plus être considérées comme des exceptions.
- A la hauteur des modifications de nos modes de vie, où avoir deux parents qui travaillent et devenue une norme, et où se développent les horaires atypiques

J’en suis convaincue : c’est à nos politiques de s’adapter aux réalités des familles, et non l’inverse.

L’accueil du jeune enfant est donc une question centrale de la politique familiale. C’est un maillon important d’un cercle vertueux : plus vous avez une politique familiale incitative à la natalité, plus vous aurez besoin

de mode d'accueil. A l'inverse, la garantie de trouver un mode de garde accessible et de qualité est souvent une condition dans le choix d'avoir un enfant.

C'est pourquoi je nous fixe trois objectifs :

D'abord, augmenter la capacité d'accueil en collectif comme en individuel pour tous

Je sais à quel point le manque d'accès à un mode garde, quel qu'il soit, est un frein pour un parent dans son parcours de réinsertion. J'ai trop vue de mères seules renoncer à reprendre une activité et préférer rester aux minima sociaux parce qu'elles ne pouvaient pas faire garder leur enfant.

Ensuite, garantir la qualité de l'accueil

Il est hors de question que l'augmentation du nombre de places se face sans une garantie d'un accueil de qualité, à la fois respectueux des besoins de l'enfants et du bien-être des professionnels. C'est une condition sine qua non, un gage de confiance pour les parents.

Enfin, et c'est notre troisième objectif : garantir la liberté de choix pour tous les parents entre l'accueil collectif et individuel

Je souhaite que les choses soient claires : Nous ne reviendrons ni sur l'accès de tous les parents aux crèches ni sur le soutien financier aux modes de garde individuels.

Cependant, des inégalités existent aujourd'hui selon la situation des familles, pour l'accueil en crèche comme pour l'accueil individuel. Ainsi, le fait de devoir avancer en intégralité le salaire d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile, alors même que des aides existent, peut être un obstacle important pour certaines familles.

Ce constat nous oblige. Un parent, quelles que soient ses ressources, doit pouvoir choisir de faire garder son enfant en collectif ou en individuel. Cette liberté de choix est pour moi non-négociable. Elle guide toute mon action sur les modes de garde.

Cette conviction n'est pas juste une déclaration : elle s'incarne dans des choix concrets qui garantissent toujours plus de sérénité aux parents, préservent le bien-être des professionnels et veillent à répondre aux besoins de chaque enfant.

La mise en place de Pajemploi+ en est la parfaite illustration.

Parce qu'il n'obligera plus les parents choisissant l'accueil individuel à faire l'avance des aides versées par les caisses d'allocations familiales, Pajemploi+ favorise leur libre choix dans la garde de leur enfant quel que soit leur niveau de ressource.

Parce qu'il est une sécurité de paiement pour les professionnels, Pajemploi+ est une garantie supplémentaire offerte aux assistants maternels comme aux gardes d'enfant à domicile dans l'exercice de leur métier.

Les échanges que j'ai pu avoir lors du grand débat national me l'ont montré : ce sont des mesures concrètes comme celles-ci, ayant un impact réel sur le quotidien des français, qui sont attendues aujourd'hui par nos concitoyens. Je souhaite donc remercier chaleureusement M. Amghar, M. Mazauric et M. Blanc ici présents pour leur travail remarquable qui a permis de mener ce beau projet jusqu'à son terme.

Je vous remercie.